

GUIDE DE LA FORMATION

Diplôme : DU PROFESSIONS IMMOBILIERES



2022

MAQUETTE PEDAGOGIQUE

UE / EC	Section CNU	Vol horaire	CM	TD	Eq. TD
UE1-JURIDIQUE (101 heures)					
EC 1 - Introduction au droit et droit des personnes (01_0060)	01	7	4	3	9
EC 2 - Droit des contrats immobiliers (01_0063)	01	35	20	15	45
EC 3 - Droit des sociétés (01_0064)	01	8		8	8
EC 4 - Droit des biens (01_0065)	01	18		18	18
EC 5 - Droit des assurances (01_0066)	01	5		5	5
EC 6 - Réglementation professionnelle calédonienne (01_0067)	01	5		5	5
EC 7 - Procédures amiables et judiciaires (01_0068)	01	17	8	9	20
EC 8 - Fiscalité immobilière (01_0098)	01/02	6		6	6
UE-2 : UNITE PRATIQUE (43 heures)					
EC 2 - Techniques de commercialisation et communication (01_0235)	06	23		23	23
EC 3 - Web marketing (01_0236)	06	6		6	6
EC 4 - Technique de bâtiment (01_0238)		14		14	14
UE3-COMPTABILITE ET GESTION (22h)					
EC 1 - Gestion de la copropriété (01_0239)	01	20		20	20
EC 2 - Aides publiques (01_0237)	01/02	2		2	2
UE 4-PROJET (22h)					
EC1-Projet professionnel		22		22	22
		188	32	156	204

REGLEMENT DES ETUDES

Assiduité

La présence aux enseignements et aux évaluations quelle qu'en soit la forme est obligatoire.

Attention : des épreuves de contrôles continus peuvent être organisées à l'occasion de tout enseignement.

Toute absence doit être signalée le jour même et justifiée dans un délai de 72h par la remise d'un certificat ou autre justificatif au Service de la Formation Continue de l'Université. Il appartient au responsable de formation d'apprécier la validité de la justification fournie pour les absences aux enseignements.

Au-delà d'une absence injustifiée par enseignement donnant lieu à un contrôle continu, le candidat obtient la note de « 0 » au contrôle continu de cet enseignement. Une absence justifiée à une épreuve de contrôle continu est laissée à l'appréciation de l'enseignant responsable de l'évaluation.

Modalités d'évaluation

La formation est évaluée en une session unique et se fera en contrôle continu. A cette évaluation, s'ajoute la soutenance d'un projet professionnel.

Contrôle continu

Il repose sur des travaux et exercices présentés par écrit et/ou oralement, mais aussi sur la participation, selon l'organisation propre à chacun (deux notes sont requises au minimum pour établir la moyenne du contrôle continu). L'organisation du contrôle continu est expliquée par chacun des enseignants dès leur première séance d'enseignement.

Projet professionnel

Les candidats doivent rédiger un rapport sur un projet en relation avec la formation. Ce projet sera encadré par un tuteur de l'Université de la Nouvelle-Calédonie et un professionnel de l'immobilier. Il donnera lieu à une soutenance orale devant un jury en fin de formation, il s'agira de présenter son projet professionnel mais aussi la méthodologie de conception mise en œuvre, les difficultés abordées et leur résolution ainsi que les projets à court et moyen terme de l'organisation. Un développement critique autour de ce projet d'établissement est attendu.

Dates et lieu des examens

Le contrôle continu se déroulera dans le cadre des enseignements.

Le projet écrit devra être rendu au tuteur de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

La soutenance orale du projet se déroulera à l'issue de la formation, selon les disponibilités des membres du jury et en fonction d'un calendrier prévu et communiqué aux intéressés à l'avance. Les examens se dérouleront à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

Délibération

Le jury, dont la composition est arrêtée par le président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, est composé des enseignants participant à la formation. Il est présidé par un professeur ou un maître de conférences désigné par le Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

A l'issue des évaluations, le jury délibère et proclame les résultats, ces derniers sont affichés à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

L'obtention du diplôme universitaire nécessite d'obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sur l'ensemble des modules en tenant compte des coefficients.

Unité d'enseignement	Volume horaire	Coefficient	Modalités
UE1 – JURIDIQUE	101	2	CC = 4 notes
UE2 - PRATIQUE	43	1	CC = 2 notes
UE3 – GESTION & AIDES PUBLIQUES	22	1	CC = 2 notes
UE4 – PROJET PROFESSIONNEL	22	2	Note de préparation du projet professionnel (10%) Rapport (45%) Oral (45%)